

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2020

---

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 22017

présenté par  
Mme Pitollat et M. Orphelin

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, substituer au mot :

« satisfaisant »,

le mot :

« digne ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise renforcer la garantie d'un système socialement juste, en s'assurant que l'objectif soit bien de garantir un niveau de vie « digne » à tous les assurés du système universel des retraites.